

# CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET

L'école s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail, notamment avec l'outil informatique : matériel, logiciels, réseau interne et internet. Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation de l'outil informatique qui suppose de la part de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement précisées par le règlement intérieur. Pour le confort de tous, le respect de cette charte et du règlement intérieur est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur.

## Il est tout d'abord rappelé la nécessité de respecter la loi

Propriété intellectuelle : les droits des auteurs imposent qu'il soit interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre depuis le réseau de l'école.

Droits de la personne : il est interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui.

Crimes et délits : Il est interdit de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux.

## Il est convenu ce qui suit :

Les élèves ont accès aux services informatiques suivants :

- Utilisations des imprimantes et du scanner selon les modalités définies par les enseignants.
- Utilisation de tous les logiciels mis à disposition par l'école.
- Utilisation de disquette et cd rom : pour des raisons de sécurité, les disquettes et cd rom dont la provenance est extérieure à l'école sont interdites.
  - Copie de programmes : la copie et l'installation de programmes sont interdites (droits d'auteur, virus, fonctionnement du réseau). L'installation de nouveau programme est sous la responsabilité de l'administrateur du réseau.
  - Internet : les élèves ont la possibilité d'accéder à internet à des fins éducatives. Les boîtes aux lettres électroniques sont réservées aux usagers pédagogiques.

### 1. Les engagements de l'école :

- L'école s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés au paragraphe 1. Toutefois l'accès à l'outil informatique peut être momentanément interrompu en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.
- L'école utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.

### 2. Les engagements de l'utilisateur :

- L'utilisateur s'engage à utiliser l'outil informatique en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
- L'utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service

### 3. Les sanctions

- Le non-respect des règles entraînera des sanctions progressives :
- Avertissement de l'utilisateur concerné.
- Interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique.
- Interdiction permanente d'accès à l'outil informatique.
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.



## Charte d'utilisation internet

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de la charte d'utilisation d'internet et s'engage à la respecter.

Date

Signature des parents

Signature de l'élève